



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article677>

STOP à la précarité dans les écoles : défendons les EVS !

- Précarité (AED, AESH, EVS, CUI, Contractuels, Etc...) -

Date de mise en ligne : lundi 30 mai 2011



SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Dans les écoles de notre Académie, 780 EVS sont désormais recrutés en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Les recrutements se font à partir d'une enveloppe en constante diminution, alors que le nombre d'élèves en situation de handicap ne cesse de croître... A la rentrée, suite à une circulaire préfectorale, les contrats signés ne le seront que pour 10 mois maximum (conditions de renouvellement des contrats sur le blog des EVS-AVS de Meurthe-et-Moselle - cf. ci-dessous).

Les EVS sont pour la majorité, embauchés sur deux missions principales :

- ▶ Aide à la direction dans les écoles maternelles et élémentaires
- ▶ Aide à la scolarisation individuelle ou collective des élèves porteurs de handicap.

Comme nous l'avait fait pressentir l'Inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle lors d'une audience consacrées aux EVS/AVS au mois de décembre, l'administration a éprouvé cette année beaucoup de difficultés pour assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour pallier sa volonté de ne pas ouvrir de postes supplémentaires d'AVS-i, elle a retiré à un certain nombre de directeurs l'aide administrative dont ils bénéficiaient, en transférant des EVS au suivi d'élèves en situation de handicap. Un nombre important de collègues ont alors été laissés dans des situations de souffrance inacceptable.

Cette situation implique qu'à la fin de l'année scolaire beaucoup d'EVS se retrouveront au chômage. Leurs compétences, durement acquises, seront perdues. A noter que le CUI est censé permettre aux personnels d'avoir une formation, ce qui est très peu respecté... Par ailleurs, les élèves vont être contraints de s'habituer à un(e) nouvel(le) EVS. Ces nouveaux recrutés vont combler les vides laissés par les fins de contrats au lieu d'être affectés auprès d'élèves qui attendent souvent depuis de nombreux mois.

Depuis le début de l'année scolaire, des collectifs se sont créés en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges avec l'appui de Sud Éducation, de la FSU et de la CGT. Ces collectifs se retrouvent régulièrement aux côtés d'un certain nombre d'EVS et d'AVS pour lutter collectivement contre la situation alarmante de ces collègues !

SUD Éducation Lorraine dénonce les mesures prises comme un véritable scandale. Elles ne répondent nullement aux attentes des milliers d'élèves en situation de handicap dans les écoles de notre académie, ni aux conditions de travail dans lesquelles se trouvent ces personnels recrutés en contrats dits « aidés ». Pour nous, la seule solution consiste à mettre fin à la précarité de ces personnels et à créer de véritables postes statutaires adaptés aux besoins.

Aucune des revendications avancées lors des rencontres avec les inspecteurs d'académie du 54 (le 15 décembre 2010) et du 88 (le 21 février dernier) n'a été satisfaite, aucune solution n'a été proposée pour les EVS en charge des aides à la direction comme pour les EVS accompagnant les élèves en situations de handicap.

SUD Éducation Lorraine revendique dans l'immédiat :

- ▶ le renouvellement des contrats pour qu'il n'y ait aucun licenciement,
- ▶ un passage à temps complet pour les personnels qui le souhaitent : les collègues ont besoin d'un vrai salaire !
- ▶ L'arrêt de cette situation arbitraire et une harmonisation des salaires sur ceux des titulaires, ainsi que des droits effectifs en matière de formation, de représentation, de mobilité choisie...
- ▶ Des réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.

Nous exigeons dans l'avenir l'ouverture de négociations pour obtenir la titularisation des agents contractuels sur les corps de fonctionnaires existants (en vie scolaire, en informatique, en administratif) et sur de nouveaux corps de titulaires à définir et à créer (« éducateur, accompagnant scolaire »)

EVS, AVS, ne restez pas isolés ! Informez-vous et rejoignez les collectifs EVS-AVS dans le 54 et le 88

Blog des EVS-AVS de Meurthe et Moselle :

- ▶ <http://avs-evs-54.over-blog.com>
- ▶ actionevs@gmail.com